

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 11 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mai 2021 à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente A. SIMON, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Première Adjointe de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 3 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Clara METIVIER, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Arnaud BOUTTET, Fabien NAVET, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Cyril HUBERT

ABSENTS EXCUSES : Jeannine CIBOIRE pouvoir à Cécile AUBIN

Secrétaire de séance : Thomas LECOSSAIS

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission des travaux

Les travaux de voirie (programme 2020) seront réalisés du 31 mai au 11 juin prochain. Pour les travaux de voirie (programme 2021) il faut attendre les arrêtés attributifs de subventions.

Une visite de l'ancienne boulangerie a eu lieu le 5 mai. Des modifications de plan intérieur ont été demandées à l'architecte (3 chambres ou lieu de 4 permettant d'avoir une pièce de vie plus grande et l'installation d'une baignoire).

Monsieur CHANDAVOINE a visité le local de stockage de la farine du boulanger et a constaté qu'il n'était pas très approprié pour cela. Une solution différente devra être envisagée pour l'avenir.

L'abattage des chênes à l'Ormois a été réalisé.

Le miroir de sécurité sera installé prochainement au carrefour centre-bourg.

Un chemin de randonnée longeant la Rosaie sera réouvert.

Plusieurs membres de l'équipe municipale ont visité les serres de la commune de Nogent-le-Rotrou. Ils remercient Monsieur COCHIN qui leur a présenté toutes les espèces végétales (environ 150). Monsieur CHANDAVOINE présente une convention de partenariat pour les travaux de fleurissement entre la ville de Nogent-le-Rotrou et la commune de Souancé-au-Perche. La production des plantes fleuries sera exécutée par le service espaces verts des serres municipales de Nogent-le-Rotrou pour le compte de la commune. Les agents de la commune interviendront ponctuellement sur le site des serres municipales pour effectuer des travaux horticoles lors des besoins définis par les responsables de service espaces verts de chaque commune. La facture annuelle est établie à 681.14 € pour 2 fleurissements par an. Cette convention est conclue pour une durée d'un an reconduite tacitement.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame RIGOT, Maire Interim, à signer la convention de partenariat pour les travaux de fleurissement entre la ville de Nogent-le-Rotrou et la commune de Souancé-au-Perche.

Un groupe de travail en charge du fleurissement est constitué par Emilie DEFOND, Clara METIVIER, Cécile AUBIN, Jacqueline LAURENT, Marie-Claude RIGOT et Serge MORICE.

DIVISION ET VENTE PARCELLES LES MONNONIERES

M. Jean-Luc LETANG a émis le souhait d'acquérir une parcelle de 430 m² de terrain jouxtant son habitation et de régulariser une parcelle de 200 m² devant son garage. M. CHANDAVOINE présente la modification parcellaire cadastral effectué par le géomètre et propose de vendre la parcelle de 430 m² au prix de 11.50 €/m² et la parcelle à régulariser de 200 m² au prix de 1.50 €/m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à M. Jean-Luc LETANG une parcelle de 430 m² au prix 11.50 €/m² et une parcelle de 200 m² au prix de 1.50 €/m². Les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge.

DIVISION ET VENTE PARCELLES LES BOIS

M. Charles MELONI a émis le souhait d'acquérir une partie du chemin rural qui traverse sa parcelle pour une superficie de 257 m² et le bout du chemin (1603 m²) serait acquis par Mme BOUILLY qui exploite les parcelles de part et d'autre. M. CHANDAVOINE présente la modification parcellaire proposée par le géomètre et propose de vendre la parcelle de 257 m² à M. Charles MELONI au prix de 11.50 €/m² et la parcelle de 1603 m² à Mme BOUILLY au prix de 1.50 m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à M. Charles MELONI la partie du chemin rural devant son habitation d'une superficie de 257 m² au prix 11.50 €/m² et l'autre partie (bout du chemin) d'une superficie de 1603 m² au prix de 1.50 €/m² à Mme BOUILLY. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

PROJET SILO AXERREAL

En séance du 23 février dernier le Conseil Municipal avait été informé de la fermeture du site (3 bâtiments = 4376 m2) d'AXERREAL sur la commune. La commune a entamé des démarches pour acquérir le site. M. CHANDAVOINE présente les devis de démolition et de désamiantage :

Bâtiment A

- Démolition totale	34 500 € HT
- Désamiantage	44 450 € HT
S/total	78 950 € HT

Bâtiment B

- Désamiantage (toit)	13 850 € HT
-----------------------	-------------

Bâtiment C

- Désamiantage (toit + bardage)	19 300 € HT
---------------------------------	-------------

TOTAL **112 100 € HT**

Le Conseil Municipal prend acte de ces devis. Une discussion s'installe autour de divers projets de destination de ces bâtiments si la commune devait en faire l'acquisition.

M. CHANDAVOINE indique qu'il a pris contact avec le directeur d'AXERREAL et qu'un rendez-vous sur place aura lieu prochainement pour trouver un accord de prix d'achat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Mme RIGOT et M. CHANDAVOINE à poursuivre les démarches pour acquérir ce site.

FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

Mme RIGOT informe qu'à ce jour toutes les banques sollicitées n'ont pas encore transmises leurs propositions. Elle propose de réunir le Conseil Municipal prochainement dès que toutes les offres lui seront parvenues afin de pouvoir les comparer.

ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLEMENTAIRES

Le tableau des permanences est établi ainsi que pour le dépouillement du 1^{er} tour.

QUESTIONS DIVERSES

- Tri sélectif

Mme METIVIER informe qu'elle a contacté le SICTOM pour trouver une solution concernant les conteneurs de tri sélectif trop souvent pleins. Le Conseil Municipal demande à ce que 2 autres conteneurs supplémentaires soient installés. Mme RIGOT prendra contact avec le SICTOM.

- Syndicat Intercommunal de la Salle polyvalente A. SIMON

Mme RIGOT rappelle que suite au retrait de la commune de Saint-Jean-Pierre-Fixte du Syndicat Intercommunal de la salle polyvalente A. SIMON, la préfecture a transmis l'arrêté approuvant ce retrait et portant dissolution du Syndicat.

La commune de Souancé-au-Perche étant propriétaire de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **Que tous les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal**
- **Que les actif et passif du Syndicat soient versés à la commune**
- **De donner tout pouvoir à Mme RIGOT, Maire Interim, en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens du Syndicat et à la reprise de l'actif et du passif**
- Plan d'eau communal

Il est demandé à ce que le gérant affiche les tarifs des activités.

Le feu de la Saint-Jean sera organisé au plan d'eau le 25 juin prochain. La commune demandera la collaboration du Comité des Fêtes.

- Remboursement achat rideaux

Mme RIGOT a réglé l'achat de 2 paires de rideaux pour la salle de la mairie d'un montant de 149.96 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement de 149.96 € à Mme RIGOT.

- Jardins partagés

Mme AUBIN rend compte de l'avancement du projet et indique que des flyers ont été distribués aux habitants pour les solliciter à participer au projet. Plusieurs réponses lui sont déjà parvenues.

- Marché local

Mme DEFOND rend compte de l'avancement du projet de marché local sur la commune et indique qu'une première réunion de travail aura lieu le 17 mai prochain.

- Restauration de l'église Saint-Georges

M. GUILLIER de SOUANCE informe que la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français a accordé un don de 10 000 € à la commune pour les travaux de restauration de l'église Saint-Georges.

Le Conseil Municipal remercie vivement la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français.

Mme RIGOT lève la séance à 23 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu mercredi 26 mai 2021 à 20 h 30